



# La lettre des délégué-es

Lettre d'information des personnels du CASI PSE

21 avril 2021

## Réunion du CSE du 21 avril 2021

### Situation COVID

Actuellement, les espaces CE et bibliothèques sont ouverts, avec peu d'activités. Le personnel des AS alterne donc présence sur les installations et chômage partiels.

La fréquentation des restaurants a baissé avec le télétravail et les vacances scolaires, ce qui a obligé à recourir à du chômage partiel.

Les collègues du patrimoine font des travaux en extérieur, principalement sur le stade.

Au siège, les collègues sont en alternance télétravail et présence quelques jours par semaine.

**Dans l'attente des annonces gouvernementales qui devraient avoir lieu bientôt, et alors que les mesures de restriction ne devraient sans doute pas beaucoup évoluer avant la mi-mai, il a été décidé que les dispositions actuelles (télétravail, chômage partiel) seraient maintenues jusqu'à cette date. Le chômage partiel sera indemnisé à 100 % durant cette période.**

En fonction des annonces gouvernementales, et alors que tout ne redeviendra pas « normal » d'un coup, une nouvelle réunion du CSE pourra avoir lieu pour voir les nouvelles mesures à mettre en place.

\*\*\*

### Questions de la délégation SUD-Rail

♦ La délégation SUD-Rail demande si les personnels du CASI PSE toucheront une gratification exceptionnelle comme les cheminot-es au mois de mai et quel sera son montant.

La direction ne peut répondre à cette question aujourd'hui, mais rappelle que les années précédentes, les élus du CASI de PSE avaient décidé d'attribuer cette « prime » aux salarié-es.

♦ La délégation SUD-Rail rappelle que des salarié-es demandent que soit fourni après chaque pose de congés un décompte précis de ceux restant.

La direction répond qu'un décompte des jours restants après chaque pose de congés ne sera pas effectué (cela pourrait être fait une ou deux fois dans l'année), mais va étudier la faisabilité que cela soit fait automatiquement sur le site. En attendant, les responsables de service ont des tableaux reprenant les différents congés et peuvent renseigner les salarié-es.

♦ La délégation SUD-Rail demande ce qui est envisagé concernant la pérennisation du télétravail au-delà de la crise sanitaire.

La direction répond qu'elle n'envisage rien de particulier sur ce point, mais qu'il est possible de discuter des propositions qui seront faites par les salarié-es et leurs représentant-es.

*Pour la délégation SUD-Rail, c'est un vrai sujet qui mérite que l'ensemble des collègues concerné-es en discutent et fassent des propositions, que nous présenterons à la direction dans la cadre de la négociation d'un (éventuel) accord.*

♦ **La délégation SUD-Rail demande s'il est envisagé une prise en charge des coûts associés pour les collègues en télétravail.**

La direction répond que cela n'est pas prévu, sauf si quelqu'un-e avait eu un coût « exceptionnel », mais rappelle que si des collègues ont des besoins (ordinateur par exemple), ils/elles peuvent faire des demandes.

♦ **La délégation SUD-Rail demande s'il est envisagé une compensation attribuée aux salariés qui ne peuvent pas télétravailler (obligation en présentiel de par leur poste/fonction).**

La direction répond que cela n'avait pas été envisagé pour l'instant, les roulements mis en place permettant d'assurer une certaine équité, mais cela pourra être discuté.

♦ **La délégation SUD-Rail demande pourquoi les salarié-es à temps partiel ne peuvent plus récupérer les ponts tombant un jour où ils/elles ne travaillent pas comme c'était le cas auparavant.**

La direction répond que cela ne semble s'être fait qu'en 2019 et 2020, et que la note de mars 2020 sur les jours fériés et les ponts ne le prévoit pas.

*La délégation SUD-Rail a expliqué que plusieurs collègues disent avoir bénéficié de cette mesure depuis bien plus longtemps que ça. Nous reviendrons vers la direction avec ces éléments précis.*

xxx

## Rapport annuel unique

La direction a présenté aux représentant-es du personnel le « rapport unique annuel ». C'est le document qui reprend l'ensemble des chiffres concernant les effectifs, les mouvements du personnel, la rémunération, la formation professionnelle, etc.

Le fait marquant de l'année 2020, au-delà de la crise sanitaire qui a évidemment eu des conséquences avec notamment le chômage partiel, est le nombre très élevé de mouvements de personnels avec 10 embauches, et 11 départs (démission, rupture conventionnelle, retraite, décès) : l'ensemble des départs a été remplacé, sauf un poste à la comptabilité où la place prise par les commandes directement sur le site a « simplifié » le travail.

Une fois adopté lors de la prochaine réunion du CSE, ce document, comme ceux des années précédentes, sera mis sur le site intranet du CASI.

xxx

## Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue le 11 juin, mais il est possible que d'autres réunions aient lieu avant, notamment suite aux annonces concernant la situation sanitaire et les mesures de restriction.



Union  
syndicale  
**Solidaires**